

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : EN-DEÇÀ DES

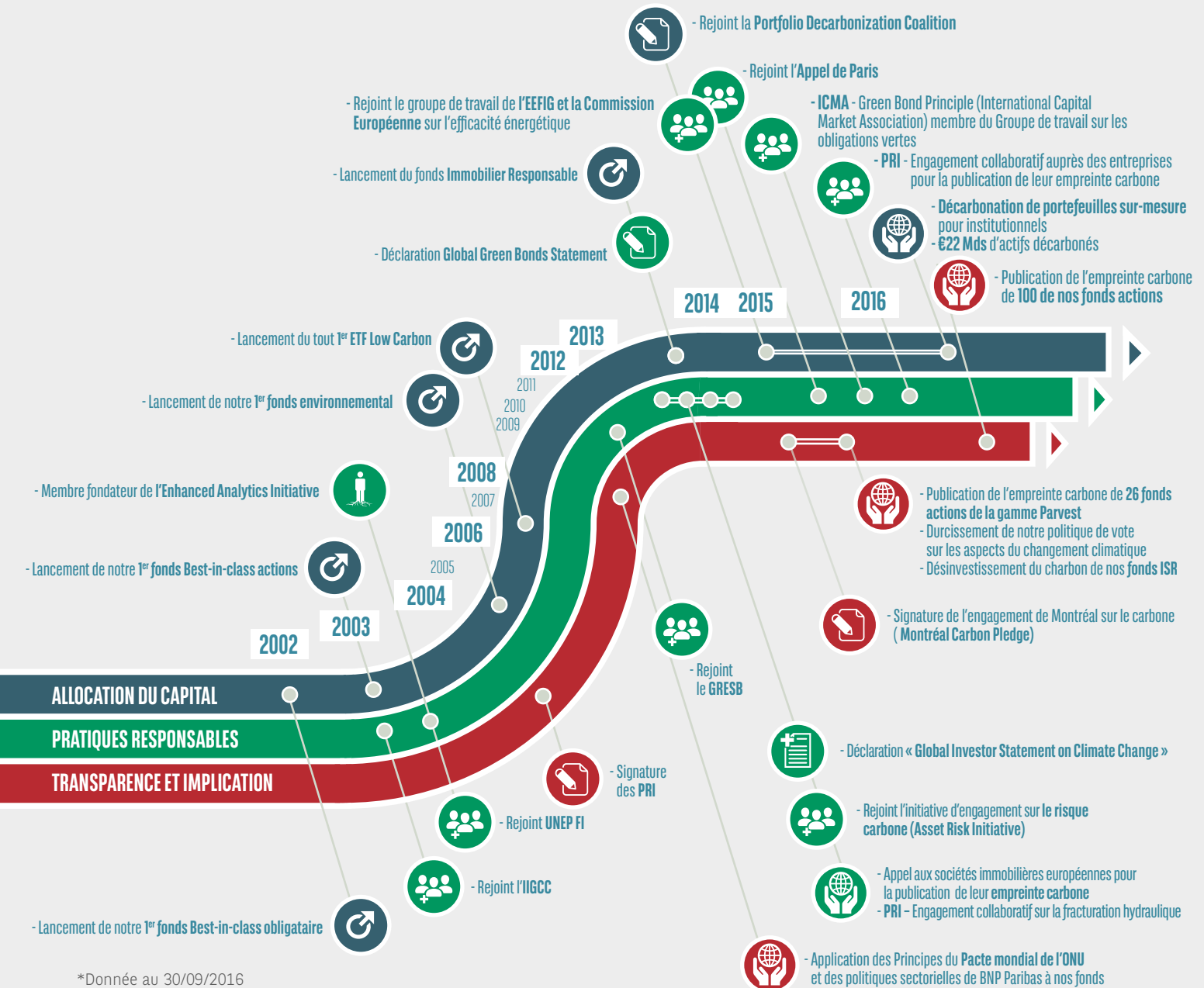
+2°C



BNP Paribas Investment Partners reconnaît la nécessité de réorienter l'économie vers un modèle dont l'objectif est de limiter le réchauffement planétaire en dessous des +2°C maximum. Nous pensons qu'un réchauffement supérieur à 2° peut menacer la stabilité économique et, par conséquent, les investissements financiers à long terme.

Nous nous engageons à prendre des mesures contre le changement climatique conformément à notre obligation fiduciaire de protéger la valeur des investissements de nos clients. Depuis 2003, lorsque BNP Paribas Investment Partners a rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (« IIGCC », Groupe d'Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique), nous participons activement, tant individuellement que collectivement, à la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre stratégie Climat s'appuie sur trois volets : 1/ allocation du capital, 2/ pratiques responsables, 3/ transparence et implication.



*Donnée au 30/09/2016

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.



BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

L'asset manager
d'un monde
qui change

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : EN-DEÇÀ DES

▶ +2°C ▶



UN APERÇU DE NOS ACTIONS

ALLOCATION DU CAPITAL

Notre obligation fiduciaire en qualité d'investisseur consiste à **garantir la pérennité des rendements de nos investissements et à gérer les risques induits**. Nous nous engageons à fournir à nos clients une analyse approfondie des répercussions que le changement climatique pourrait avoir sur leurs investissements et à leur proposer un large éventail de solutions pour répondre à leurs besoins.

BNPP IP s'attache à développer son **offre de produits bas carbone**, qui s'élève à 22 mds €* d'actifs sous gestion, et composée de :

- ▶ fonds thématiques actions ;
- ▶ fonds « best-in-class » ;
- ▶ fonds indiciaires cotés bas carbone ;
- ▶ obligations vertes.

Nous proposons également des solutions sur-mesure aux investisseurs institutionnels soucieux de réduire l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

TRANSPARENCE ET IMPLICATION

▶ **Principes du Pacte mondial de l'ONU (Global Compact)** : application de dix principes universels, dont l'environnement, à notre activité (principes 7, 8 et 9).

▶ **Politiques sectorielles** : intégration dans nos décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) spécifiques. Actuellement, quatre secteurs sont concernés par le changement climatique : l'exploitation minière, l'huile de palme, l'agriculture et les centrales au charbon.

▶ **Engagement de Montréal sur le carbone** : mesure et publication de l'empreinte carbone de nos fonds ouverts investis en actions.

▶ **Coalition pour la décarbonation des portefeuilles** : application de mesures en vue de « décarboner » les portefeuilles. Désinvestissement, de nos fonds ISR, des titres liés au charbon thermique et certains services aux collectivités.

PRATIQUES RESPONSABLES

L'engagement est une composante clef de la gestion responsable. Nous faisons valoir nos droits d'actionnaire à travers une politique de vote renforcée, prenant en compte les risques liés aux changements climatiques, et menons des actions conjointement avec d'autres investisseurs. Nous sommes membres actifs du Groupe d'Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (« IIGCC »), des **Principes pour l'Investissement Responsable** (« PRI ») et du **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (« UNEP »).

▶ **IIGCC** : BNPP IP participe activement aux trois groupes de travail « Property working group », « Corporate programme » et « Policy Group », dédiés respectivement à l'immobilier, aux entreprises et à la stratégie politique. Citons en exemple **l'initiative d'engagement sur le risque carbone** (« Carbon Asset Risk Initiative »), qui réunit des compagnies pétrolières et gazières détenant des actifs pouvant être rendus inexploitable (« stranded assets »), et la déclaration des investisseurs contre le changement climatique « **The Global Investor Statement on Climate Change** », établissant les actions que peuvent être entreprises par les institutionnels pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, et appelant les gouvernements à soutenir la conclusion d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique.

▶ **Groupe de travail sur l'immobilier de l'UNEP FI** : informer les décideurs politiques et leur fournir des informations sur les cadres législatif et réglementaire appropriés en matière d'investissement immobilier responsable.

▶ **GRESB** (Global Real Estate Sustainability Benchmark) : invite toutes les sociétés immobilières européennes à communiquer leur empreinte carbone.

▶ **EFIG & le sous-groupe G-20 France** (Energy Efficiency Financial Institutions Group) : instauré par la DG Énergie de la Commission européenne. L'objectif est de promouvoir les politiques et les bonnes pratiques en vue d'attirer de nouveaux fonds pour les investissements en efficacité énergétique. Un sous-groupe, le G-20, a été formé en France et poursuit le même objectif.

▶ **PRI - Engagement collaboratif sur la publication de l'empreinte carbone par les entreprises**. Engager un dialogue avec les entreprises qui ne publient pas leur empreinte carbone.

*Donnée au 30/09/2016

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.



BNP PARIBAS
INVESTMENT PARTNERS

L'asset manager
d'un monde
qui change